

COMMUNE DE SOUPROSSE

NOTE DE SYNTHESE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Introduction

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La collectivité a procédé à la mise en œuvre anticipée du compte financier unique à compter de 2025, au titre de l'exercice 2024.

Ce qui change avec le CFU :

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une vision patrimoniale.

Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice. Vous pourrez donc approfondir l'analyse au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion.

Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs. Par mesure de simplification, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et titres émis (recettes) par la Commune sur l'exercice budgétaire, courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le Code général des collectivités territoriales précise que le compte Financier Unique de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte Financier Unique qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Cette note est disponible sur le site internet de la Commune www.souprosse.fr

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte financier unique 2024 du budget principal et budgets annexes de la commune de SOUPROSSE.

Le compte financier unique a été approuvé en date du 18 Février 2025 par le conseil municipal.

En 2024, la commune compte 4 budgets :

- **Budget principal**
- **Budget annexe irrigation**
- **Budget annexe Lotissement Les Terrasses de l'Adour**
- **Budget annexe Lotissement Bonjour 3**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

1- La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement 2024

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, les indemnités des élus, l'entretien des bâtiments, de la voirie, les achats de matières premières, l'atténuation de produits, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts.

Etat des dépenses de 2021 à 2024

CHAPITRES	DEPENSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	369 248,37	227 511,98	278 446,78	272 833,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	399 741,70	431 016,24	443 081,05	477 644,08
014	Atténuations de produits	16 741,00	15 850,00	18 570,00	15 561,00
65	Autres charges de gestion courante	100 207,38	96 306,61	109 580,14	111 634,01
66	Charges financières	30 414,26	27 696,68	26 433,42	24 781,23
67	Charges exceptionnelles	250,00			
68	Dotations provisions semi-budgétaires	500,00		210,51	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 277,15	88 470,74	6 277,15	121 888,71
	Total dépenses fonctionnement	922 379,86	886 852,25	882 599,05	1 024 342,32

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 16,06 % par rapport à 2023.

Chapitre 011 - charges à caractère général présente une baisse de 2 % liée essentiellement à une diminution des travaux au pôle commercial. On constate des baisses significatives sur les postes locations mobilières (mini pelle) et entretien terrains (débroussaillage – nettoyage parcelles) et fin des versements aux organismes de formation pour l'apprenti.

Chapitre 012 - Les charges de personnel sont en forte augmentation : + 7,80 %, suite au tuilage durant 3 mois de Benoît MARTINET, nouveau responsable des services techniques, la rémunération des deux agents recenseurs, l'agent Priscilla NAPOLI en CDD sur l'année complète et l'agent Michel CAMPET a basculé d'un contrat aidé à un CDD.

L'effectif du personnel communal est composé comme suit :

- 9 agents titulaires à temps complet dont 1 en disponibilité depuis le 1^{er} septembre 2024
- 2 agents titulaires à temps non complet
- 2 CDD
- 1 stagiaire en formation BAC PRO aménagements paysagers

Chapitre 014 – atténuation de produits est en diminution de 16,20 %.

Un prélèvement d'un montant de 3 734,00 € est intervenu en 2023. En effet, suite à la réforme relative à la suppression de la TH, l'Etat a vocation à assurer une compensation intégrale en référence au taux appliqué en 2017. Notre commune ayant décidé d'une augmentation du taux de TH entre 2017 et 2019, celle-ci a déclenché la mise en œuvre de ce prélèvement.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante sont en augmentation de 3,55 %. Cela s'explique principalement par les participations aux centres de loisirs, dû à l'augmentation du nombre

d'enfants fréquentant les centres de loisirs de Tartas et Meilhan et à l'augmentation des prix de journée et de demi-journée.

Chapitre 66 - Les charges financières sont en diminution de 6,25 %.

Chapitre 042 - Les amortissements représentent 6 277,15€ (enfouissements réseaux). En 2024, plusieurs cessions sont intervenues : cession terrain DANTHEZ, parcelles TEYSSIER et VIGNEAU, terrain Consorts Fauthoux au budget Lotissement Bonjour3.

Recettes de fonctionnement 2024

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement en 2024 sont réparties comme suit :

Etat des recettes de 2021 à 2024

CHAP	RECETTES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
013	Atténuations de charges	1 628,79	936,37	0,00	343,21
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	104 830,33	131 061,91	81 750,57	99 184,51
73	Impôts et taxes	587 217,47	227 101,95	227 148,04	224 437,00
731	Fiscalité locale		389 496,07	425 031,11	435 577,60
74	Dotations, subventions et participations	239 936,63	239 293,70	269 506,36	252 161,66
75	Autres produits de gestion courante	130 198,30	182 743,90	158 600,00	149 052,48
76	Produits financiers	6,09	6,53	10,01	13,49
77	Produits exceptionnels	43 969,47	126 200,65	1 000,00	115 678,66
78	Reprises sur amortissements	0,00	300,00	900,00	19,22
002	Excédent de fonctionnement reporté	680 483,42	788 628,39	1 021 594,45	669 748,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 598,15	36 017,85	65 242,22	32 275,00
	Total recettes de fonctionnement	1 897 868,65	2 121 787,32	2 250 782,76	1 978 491,28

Chapitre 70 – Les « produits du service et du domaine » d'un montant de 99 184,51 €, en augmentation de 21,33 %. Ces recettes comprennent : produits de concession cimetière, paiement de services divers (accueil périscolaire, cantine), mise à disposition personnel communal auprès de la CCPT, l'EHPAD, l'irrigation et l'ASA de Jeandelamou, l'indemnité d'immobilisation 2024 des

parcelles forestières pour l'implantation de la centrale photovoltaïque, la redevance pour occupation du domaine public par la MAM, le kiosque à pizzas, ORANGE et GES.

Chapitre 731 – La « fiscalité locale » d'un montant de 435 577,60 € comprend les contributions directes (taxes d'habitation sur les résidences secondaires, foncier bâti et foncier non bâti), la taxe sur les droits de mutation.

Chapitre 73 – Les « impôts et taxes » d'un montant de 224 437 € comprennent l'attribution de compensation de la CCPT, le versement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et le versement du Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.79 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.93 %

Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 13.15 %

Chapitre 74 – Les « Dotations et participations » d'un montant de 252 161,66 €, sont les dotations de l'Etat (Dotation forfaitaire des communes et Dotation de Solidarité rurale), compensations d'Etat sur les exonérations d'impôts, le FCTVA sur les dépenses de bâtiments et voirie, le remboursement de l'Etat au titre du dispositif tarification sociale des cantines.

Autres recettes :

Chapitre 75 – Les « autres produits de gestion courante » d'un montant de 149 052,48 € sont principalement les revenus des immeubles (loyers et locations de salles).

Chapitre 77 – Les « produits spécifiques » d'un montant de 115 678,66 € concernent les cessions de terrains à DANTHEZ, VIGNEAU, TEYSSIER et au lotissement Bonjour 3

Chapitre 042 – Les « opérations d'ordre transférées entre sections » d'un montant de 32 275 € concernent les travaux en régie effectués par le personnel communal (principalement les travaux au boulodrome, city stade et 6 logements communaux au lotissement Les Terrasses de l'Adour).

2- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de

matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec des projets d'investissement (DETR, Fonds européens, fonds de concours,...), le recours à l'emprunt.

Dépenses d'investissement 2024

Etat des dépenses de 2021 à 2024

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	92 919,46	88 076,57	88 957,48	89 243,15
204				932,54	7 244,52
21	Immobilisations corporelles	179 630,68	227 868,80	380 938,95	335 581,14
23	Immobilisations en cours	243 884,25	47 168,36	408 753,97	760 817,83
26	Participations et créances rattachées à des participations				
001	Déficit d'investissement reporté		97 614,40		362 585,26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 598,15	36 017,85	65 242,22	32 275,00
041	Opérations patrimoniales		12 711,00		
	Total dépenses investissement	626 032,54	509 456,98	944 825,16	1 587 746,90

Les principales dépenses d'investissement de la collectivité réalisées en 2024 :

Opération 1803 : Boulodrome – salles associatives	23 342,57 €
Opération 2104 : cimetières	28 683,00 €
Opération 2201 : City Stade	6 468,62 €
Opération 2205 : Aménagement du Bourg	162 597,58 €
Opération 2301 : Construction 6 logements Pourquoi	591 095,36 €
Opération 2302 : Chauffage groupe scolaire	79 804,09 €
Opération 2304 : Logiciel City Family	7 000,00 €
Opération 2307 : Achat matériel	5 988,68 €
Opération 2401 : Maison Apiculture Landaise	13 503,32 €
Opération 2402 : Sols sportifs (courts tennis et sol basket)	145 417,63 €
Opération 2405 : Logiciel Eurecia	2 552,40 €
Opération 2406 : Voirie	29 000,00 €

Recettes d'investissement 2024

Etat des recettes de 2021 à 2024

CHAPITRES	RECETTES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	133 715,34	269 110,22	246 172,37	843 407,80
13	Subventions d'investissement reçues	184 488,31	85 483,40	268 841,00	141 556,71
16	Emprunts et dettes assimilés	71 760,00	100 300,00	1 620,00	
21	Immobilisations corporelles				
27	Autres immobilisations financières		12 711,00		
001	Excédent d'investissement reporté	133 177,34		59 329,38	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 277,15	88 470,74	6 277,15	121 888,71
041	Opérations patrimoniales		12 711,00		
	Total recettes investissement	528 418,14	568 786,36	582 239,90	1 106 853,22

Les recettes d'investissement, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Dotations « chapitre 10 » :

Nature	Titres
10222 F.C.T.V.A.	126 385,93 €
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	4 086,61 €
10251 DONS ET LEGS EN CAPITAL	14 500,00 €
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	698 435,26 €

Subventions d'investissement :

Nature	Titres
1321 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	14 000,00 €
1322 REGIONS	0,00 €
1323 DEPARTEMENTS	81 573,00 €
13251 GFP DE RATTACHEMENT	30 250,00 €
1328 AUTRES	15 733,71 €

3- Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 83 702,45 € en 2024 contre 88 957,48 € en 2023.

Montant de l'annuité de l'emprunt : 107 593,91 €.

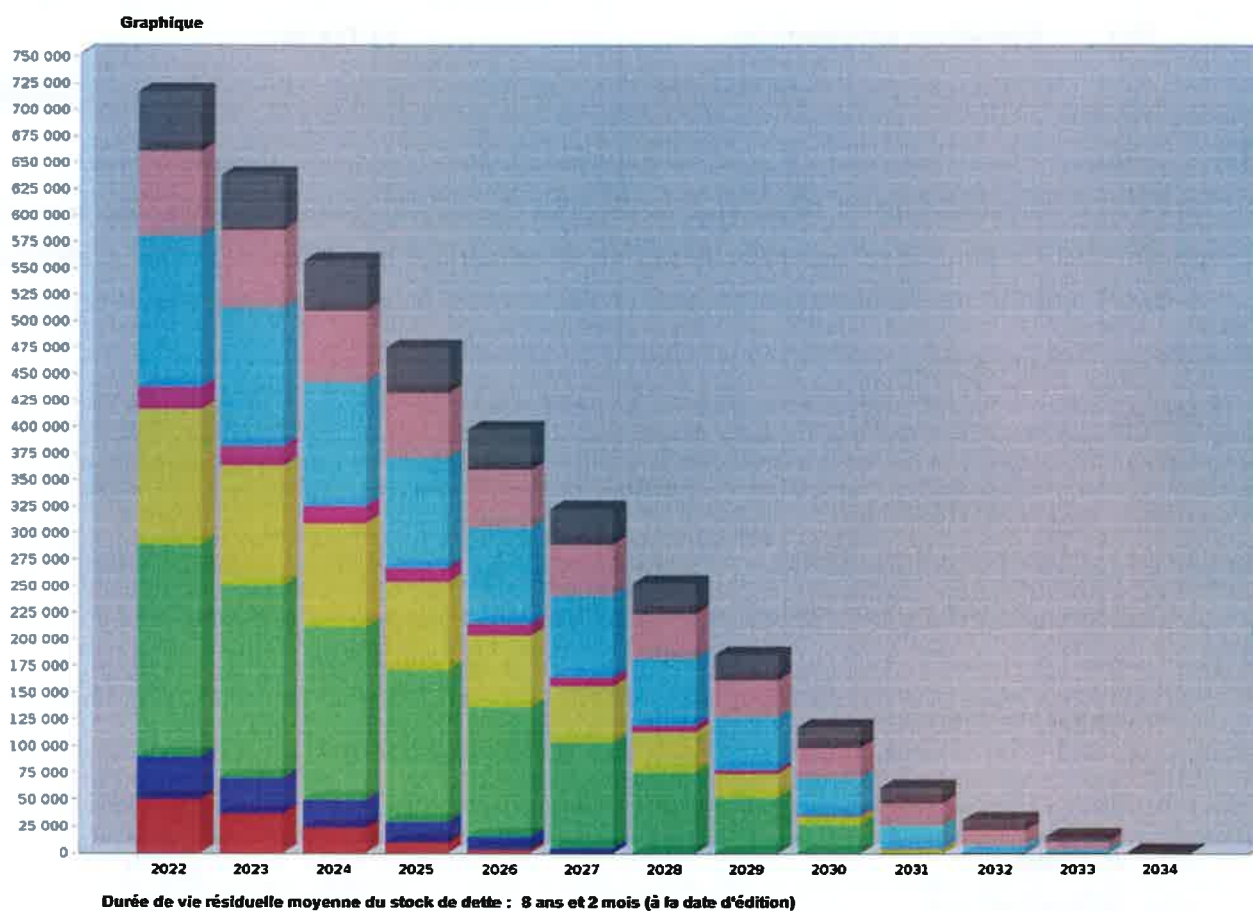
Annuité emprunt par habitant : 93,40 €

(population INSEE au 1^{er} janvier 2024 : 1 152 habitants)

Le remboursement en capital de l'annuité d'emprunt due au SYDEC pour les travaux d'enfouissement de réseaux EP représente 5 140,70 € (compte 16876).

La structure de la dette ne représente pas de danger ; 100 % des prêts sont à taux fixe avec un indice euro.

Désendettement



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Les résultats de clôture 2024 du budget annexe irrigation s'établissent comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement : 135 448,75 €
- Excédent de la section d'investissement : 18 639,50 €

1- La section de fonctionnement

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	145 668,49	105 661,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 479,85	9 376,30
65	Autres charges de gestion courante	68 520,32	68 190,80
66	Charges financières	1 138,78	916,58
68	Dotations provisions semi budgétaires		
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 869,13	50 887,42
	Total dépenses fonctionnement :	270 676,57	235 032,18
CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2023	Réalisé 2024
013	Atténuation de charges		
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	252 942,88	230 887,84
73	Impôts et taxes		
75	Autres produits de gestion courante	1 611,70	24 931,89
78	Reprises amort, dépréciations, prov.		2 298,23
002	Excédent de fonctionnement reporté	127 855,19	101 986,63
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 376,34	10 376,34
	Total recettes fonctionnement :	392 786,11	370 480,93

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'établissent à 235 032,18 € ;

Elles se composent en premier lieu des charges à caractère général (charges d'électricité, entretien stations et réseaux, assurance bris de machines, redevance agence eau Adour Garonne...).

Ces dépenses sont complétées par les dépenses de personnel (agents services techniques de la commune mis à disposition du service irrigation), la redevance CACG, les intérêts de la dette et l'amortissement des équipements.

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 370 480,93 €.

Elles se composent comme suit :

- Refacturation des frais de campagne irrigation aux irrigants
- Divers produits exceptionnels (énergie réservée)
- Amortissements des subventions perçues

2- La section d'investissement

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2023	Réalisé 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	22 000,00	22 000,00
21	Immobilisations corporelles	30 548,72	22 651,58
23	Immobilisations en cours		
001	Déficit d'investissement reporté		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 376,34	10 376,34
	Total dépenses investissement :	62 925,06	55 027,92

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2023	Réalisé 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves		20 122,91
13	Subventions d'investissement reçues		
16	Emprunts et dettes assimilés		
001	Excédent d'investissement reporté	15 713,02	2 657,09
021	Virement de la section de fonctionnement		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 869,13	50 887,42
	Total recettes investissement :	65 582,15	73 667,42

En investissement, les travaux de modernisation se poursuivent.

L'encours de la dette au 31/12/2024 est de 77 000 €.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TERRASSES DE L'ADOUR

Le résultat de clôture 2024 laisse apparaître un déficit d'investissement cumulé de 140 214,72 € et un excédent de fonctionnement de 371 238,51 €.

Au 31 décembre 2024, il reste 6 lots à vendre sur la phase 3.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BONJOUR 3

Le résultat de clôture 2024 laisse apparaître un déficit d'investissement de 65 167,42 €.

Le permis d'aménager du lotissement Bonjour 3 sera déposé courant du 1^{er} trimestre 2025.
44 lots compris entre 375 m² et 615 m² seront proposés à la vente et un macrolot réservé pour du locatif par la Commune.

Fait à SOUPROSSE, le 04 Mars 2025

Le Maire, Christian DUCOS

